



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

### SEANCE DU 27 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le jeudi 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Serge FALIU, Isabelle BUKI, Micheline VOINIER, Geoffroy BOURBE, Mylène SKALSKI

Pouvoirs :

Stéphane TALIER à Philippe OLLIVON, Angélique MENAGE à Dominique TURPIN, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER

Absents excusés : Nicolas GODARD

Formant la majorité des membres en exercice.

### INFORMATIONS

Le compte rendu de la séance précédente est validé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décès de Sylvie LEMOINE, survenu le 12 septembre 2018. Les obsèques ont eu lieu le 20 septembre au cimetière de Nézel. Le conseil municipal adresse à sa famille ses sincères condoléances.

**Monsieur le Maire informe les membres du conseil des demandes exprimées par nos administrés :**

- **Remerciements :**

Madame Annie Heyer ainsi que madame Paulette Gressette remercient la commune et la police pluri-communale pour l'intervention du 18 septembre suite aux dégâts des eaux subi dans l'impasse Corot et remercient également la police pluri communale pour l'efficacité de l'opération tranquillité vacances effectuée cet été.

- **Invasion de frelons asiatiques sur Nézel**

Madame Malorie Loose a demandé à monsieur Serge Faliu, conseiller municipal, de bien vouloir faire porter à l'ordre du jour un point concernant l'invasion de frelons asiatiques sur Nézel.

Le Conseil a apprécié la démarche et a invité Malorie Loose et Antoine Lozier, tous deux désireux de porter à connaissance au Conseil Municipal les informations qu'ils ont recueillis sur ce sujet, de façon volontaire et bénévole.

Après cet exposé et de riches échanges avec les membres du Conseil Municipal, il a été décidé un certains nombres d'actions immédiates :

- De diffuser une information à destination des Nézelais dans le but de les avertir des précautions à prendre face aux frelons asiatiques.
- De créer instamment un groupe de surveillance de ce phénomène. Il est constitué des membres suivants : Malorie Loose, Antoine Lozier, Serge Faliu, Thierry Labarthe, Philippe Ollivon William Cretté
- D'avoir un complément d'information d'un organisme professionnel comme l'OPIE (**O**ffice **P**our les **I**nsectes et leur **E**nvironnement) en leur demandant d'intervenir en conseil municipal sur ce sujet précisément.

Monsieur le Maire remercie de leur participation madame Malorie Loose et monsieur Antoine Lozier et souligne que ce cas d'école est un bon exemple de participation locale : Une citoyenne s'est adressée à un conseiller de quartier afin que soit examinée une problématique locale. Celui-ci en a été le porte-parole et a interpellé le Conseil qui s'est saisi de cette affaire pour la traiter. Chacun dans son rôle a participé à cette chaîne citoyenne pour déclencher in fine des actions de proximité.

Espérons que la démocratie locale puisse perdurer encore longtemps, malgré les réformes territoriales d'une part, et par la conservation d'un esprit citoyen constructif d'autre part, comme c'est le cas dans notre village à Nézel.

- **Transports à la demande en faveur des personnes âgées et autres usagers**

Monsieur Fernand Guitel a saisi monsieur le Maire afin qu'il porte à l'attention du Conseil Municipal la question du transport à la demande. En effet un certain nombre de personnes pourrait utiliser ce service qui, bien étudié, pourrait être complémentaire aux lignes existantes de bus de notre village. Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué autour de Micheline Voinier pour y travailler.

- **Demande d'abatage d'arbres aux Cottages par les résidents impasse Corot et de la placette de la Paquière**

Des résidents de l'impasse Corot et de la placette de la Paquière aux Cottages ont demandé par l'intermédiaire de Monsieur Jean Philippe Assié, président de l'ASL des Cottages que soient coupés des arbres qui visiblement apportent des nuisances. Monsieur le Maire transmettra aux conseillers le détail de cette requête car il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal avant de prendre sa décision.

- **Problèmes avec le ramassage scolaires des lycéens**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a été interpellé par des parents de lycéens usagés de la ligne de bus 18 (dont l'arrêt se trouve face à la mairie) suite à des problèmes répétés de vitesse excessive et d'un nombre de places non adapté à la fréquentation (parfois le car ne s'arrête pas parce qu'il est plein). Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien aux familles et que soit rédigé un courrier à la compagnie de bus en leur demandant que le fonctionnement de cette ligne retrouve sa pleine efficacité et donne entière satisfaction aux usagés.

Monsieur le Maire communique également sur l'avancée des sujets suivants :

- Point sur l'avancement de la fibre optique  
Les travaux sont en bonne voie pour se terminer en 2018.
- Réunion publique de restitution des ateliers du PLUi du mardi 25 sept à Mézières
- Point sur les travaux inscrits au contrat de ruralité

Pour mémoire ces travaux consistent en l'amélioration des performances énergétiques de l'école et une rénovation/isolation de la salle des fêtes. La phase de consultation d'un assistant à la maîtrise d'œuvre est en cours pour des travaux qui devraient démarrer en décembre 2018.

- Point sur les travaux inscrits au 2<sup>e</sup> fond de concours

Il s'agit des travaux de réfection des sanitaires école/salle des fêtes. 1<sup>e</sup> phase prévue à la Toussaint.

- Opérations à inscrire au contrat rural et à adresser au département
- Label ville prudente
- Point sécurité RD 191

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les représentants de la MVNVM le 17 septembre avec les membres de la commission travaux avec qui il a pu échanger afin de pouvoir mettre en place des d'actions en faveur de la sécurité aux abords de la RD 191.

- Opérations d'investissement en matière de voiries prévues en 2018/2019 par la CU sur Nézel
- Sécurisation de notre réservoir d'eau par la Communauté Urbaine GPSEO
- Elaboration d'une première saison culturelle.

Monsieur le Maire remercie Marilisa Teixeira et les conseillers qui ont initié un premier travail autour d'actions culturelles à développer au sein de notre commune en fonction de nos moyens.

- Rapports d'activité SMAMA
- Compte rendu des AG de nos associations locales du TCN et de la SCN.
- Point rentrée scolaire.

Hélène Mahaut indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Par ailleurs, elle indique que suite à la proposition de la mairie pour l'installation de nouveaux jeux de cour en maternelle, le choix de ces jeux est en cours, en toute concertation avec les enseignantes. Monsieur le Maire s'en réjouit et souhaite que la commande soit passée sans tarder. Philippe Ollivon informe également que le chalet de la cour maternelle a été remplacé par un nouvel équipement. Geoffroy Bourbé précise au Conseil Municipal que depuis la rentrée les institutrices se servent maintenant des tablettes numériques avec les élèves et qu'elles ont pu installer les applications qu'elles souhaitaient. Monsieur le Maire est ravi que ce matériel mis à leur disposition depuis avril 2018, rencontre le succès espéré. Il remercie une nouvelle fois Geoffroy Bourbé adjoint chargé du numérique pour avoir suivi ce dossier, tout en obtenant une subvention importante auprès de l'Education Nationale.

## ORDRE DU JOUR

- Adhésion à l'association nationale du passeport du civisme
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation et des Transferts de Charges (CLECT) 2017
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire »
- Décision budgétaire modificative n°3

Proposition d'ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité :

- Demande de subvention sécurité routière

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 29/03/2014 :

DCS 2018-1 de revalorisation des loyers des studios

### 1) Adhésion à l'association nationale du passeport civisme Dib 2018/36

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association « Passeport National du Civisme » a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes auprès des jeunes.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France d'une part et à bénéficier de l'expertise et des supports proposés par l'association d'autre part, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association « Passeport du civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- Promouvoir le civisme en France
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français
- Mettre à disposition des villes « le Passeport du Civisme » et les accompagner dans sa mise en œuvre
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité et s'élève pour la ville cette année à 300 Euros.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'association « Passeport du Civisme ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

#### DECIDE

- 1°) d'adhérer à l'Association Nationale Passeport du Civisme (ANPC)
- 2°) de verser à l'ANPC la cotisation de 300 Euros au titre de l'année 2018 (valable 3 ans) ;
- 3°) de désigner Fanny MAISONS comme représentant de la collectivité ;
- 4°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**2) Rapport de la Commission Locale d'évaluation et des transferts de charges (CLECT) 2017  
Dlb 2018/37**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes

Vu l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le rapport 2016 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) adopté en séance plénière du 3 mai 2017

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le rapport 2017 de la CLECT joint en annexe.

**3° Mise à jour du tableau des effectifs  
DLB/2018/ 38**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents suivante :

Un agent de 14h à 25h (surveillance cantine et entretien des bâtiments)

**TABLEAUX DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Secrétaire Générale**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Attaché	Administratif	A	24h30	1

**Police municipale**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Gardien Brigadier	Police municipale	C	35h	1

**Services Administratifs (guichet ouvert et guichet fermé)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	28h	1
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	27h	1
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	35h	1

**Services Techniques**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	C	35h	1
Adjoint technique territorial	Technique	C	35h	2

**Agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Sanitaire et sociale	C	35h	1

**Entretien des bâtiments et surveillance cantine**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique *	Technique	C	23h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	25h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	24h	1

### Surveillance cantine

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	technique	C	8h	1
Agent polyvalent *	technique	C	12h	1

### Sécurité

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Technique sécurité	C	6h30	1

### Enfance et Jeunesse

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Educateur de jeunes enfants	sociale	B	35h	1
Agent social	sociale	C	35h	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	médico sociale	C	35h	2

*\*Postes pouvant être pourvus par des agents non titulaires sous le fondement de l'article 3.3 de la loi du 26 janvier 1984*

#### 4<sup>o</sup> Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire DLB/2018/ 39

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la MNT qui permet aux agents de la collectivité de bénéficier d'une protection sociale en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident. Une augmentation du taux de cotisation de ce contrat est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette cotisation est à la charge des agents communaux et déduite de leur bulletin de paye. Il convient donc simplement d'accepter l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire proposé par la MNT.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal prend acte de la modification du taux de cotisation à 2.05 % du contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la MNT et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**5° Décision budgétaire modificative n°3  
DLB/2018/ 40**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018243-0004 du 31/08/2018 portant dissolution du SILYA et la répartition sur chaque commune.

Vu l'impact sur Nézel :

Comptes	NEZEL	
	Débit	Crédit
1021	0,00	18 251,49
10222	0,00	12 221,33
1068	0,00	56 962,02
119	472,10	0,00
192	241,77	0,00
193	86 429,07	0,00
2051		0,00
28051	0,00	
515	291,90	0,00
	<b>87 434,84</b>	<b>87 434,84</b>
	002	-472,10
	001	<b>764,00</b>
	515	291,90

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°3 :

Dépense de fonctionnement 002 pour + 472.10€ (excédent antérieur reporté)  
 Dépenses de fonctionnement 023 pour -472.10€ (virement à la section d'investissement)  
 total section de fonctionnement = 0.00€

Dépenses d'investissement 020 pour + 291.90€ (dépenses imprévues d'investissement)  
 Recettes d'investissement 001 + 764.00€ (solde investissement reporté)  
 Recettes d'investissement 021 -472.10€ (virement de la section de fonctionnement)  
 total section d'investissement = + 291.90€ en dépenses et en recettes

**5° Demande de subvention sécurité routière  
DLB/2018/ 41**

**Demande de subvention pour la sécurité routière aux abords des écoles**

Chaque année, le département propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes. Cette subvention particulièrement adaptée à nos projets d'aménagement présente l'avantage de contribuer au financement de ces travaux à hauteur de 80 % du montant de la dépense estimée à 11700 euros HT.

Les travaux envisagés d'un montant de 9999.83 HT soit 11999.80 TTC consistent en le renforcement de la sécurité du parcours qu'empruntent nos jeunes Nézellois pour relier l'école Pasteur et le Centre de



Loisirs Bellevue. Un accent tout particulier est mis notamment sur la pose de barrières fixes de sécurité, de la réalisation de cheminements et passages piétons et de leurs signalisations horizontales et verticales. Ainsi que de l'éclairage des traversées envisagées, et l'installation de radars de feux pédagogiques.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De solliciter du Conseil Départemental pour l'année 2018, une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de dix mille habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes.**
- **De s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme**
- **De s'engager à financer la part des travaux restant à sa charge.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Micheline Voinier** a constaté que l'horloge du clocher n'était plus à l'heure et demande que le nécessaire soit fait par les services techniques. Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir voir cela avec William Cretté et notre société de maintenance (Huchez)

**Serge Faliu** propose qu'une communication soit faite concernant le branchement des particuliers de la fibre qui arrive bientôt dans nos maisons.

Il indique que le problème du stationnement gênant de la Renault Mégane (garée dans le virage en haut de la rue de Montgardé) n'est pas résolu. Monsieur le Maire en informe notre police pluri-communale et à propos de la rue de Montgardé Monsieur Le Maire en profite pour informer le conseil municipal qu'il a proposé aux riverains de cette placette une concertation avec la mairie afin de réfléchir ensemble pour améliorer le stationnement des véhicules dans cette zone.

Serge Faliu fait aussi remarquer que la route de Montgardé qui se poursuit vers Aubergenville est très abimée. Philippe Ollivon confirme cela et précise qu'un entretien des voiries est prévu prochainement par la communauté urbaine.

Par ailleurs, Serge revient sur le non-respect des conducteurs de l'interdiction de stationner sur le damier du passage à niveau PN14. Serge préconise de le rendre plus visible par une peinture rouge et blanche au sol. Cela le rendrait sans doute plus efficace. Ce marquage est adopté par le Conseil.

**Isabelle Buki** indique que malgré nos avertissements, les problèmes de stationnements abusifs persistent dans la ruelle des près dieu ce qui parfois empêchent les éboueurs de passer. Monsieur le Maire va saisir la police pluri communale.

**Marilisa Teixeira** informe qu'elle a été interpellé par des collégiens concernant le conducteur du bus du collège qui ne respecte visiblement pas le code la route. Monsieur le Maire propose que les représentants de la commune au SIVOM saisissent le président à ce sujet. Il se propose de contresigner le courrier.

**Hélène Mahaut** rapporte qu'elle a été alertée par Christophe Bechet de la fuite du robinet de la fontaine à eau de la place de l'église. Philippe Ollivon confirme le problème et que celui-ci est en cours de résolution.

**Thierry LABARTHE** indique que le passage piéton au niveau du rondpoint du chemin des Hamards menant à l'école, a besoin d'être partiellement repeint.

Monsieur le Maire fixe avec les membres du conseil municipal les dates des prochains conseils municipaux de 2018 : Les jeudis 8 novembre et 20 décembre.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H00.

**Dominique TURPIN**



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE du 27 septembre 2018**

L'an deux mille dix HUIT, le jeudi 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Serge FALIU, Isabelle BUKI, Micheline VOINIER, Geoffroy BOURBE, Mylène SKALSKI

Pouvoirs :

Stéphane TALIER à Philippe OLLIVON, Angélique MENAGE à Dominique TURPIN, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER

Absents excusés : Nicolas GODARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
Hélène MAHAUT	
Serge FALIU	
Micheline VOINIER	
Dominique TURPIN	
Geoffroy BOURBE	
Philippe OLLIVON	
Isabelle BUKI	
Thierry LABARTHE	
Gérard WELKER	
Marilisa TEIXEIRA	
Mylène SKALSKI	